



AVIS DE PROMULGATION ADOPTION DES RÈGLEMENTS 2023-R-300 et 2023-R-301

Est, par la présente, donné par le soussigné, Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, que le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière tenue le 5 septembre 2023, les règlements qui suivent:

REGLEMENT NUMÉRO 2023-R-300 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 2011-R-194 D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS POUR LA MISE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications au plan d'urbanisme afin d'y prévoir la mise en application du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble. Le règlement viendra ainsi spécifier que le développement du secteur vacant du périmètre d'urbanisation qui correspond au prolongement des avenues Phaneuf et Saint-Germain jusqu'à la rue Bousquet sera assujéti à ce règlement. Ainsi, une demande de modification des règlements d'urbanisme pour ce secteur enclenchera l'obligation de déposer un plan d'ensemble afin d'assurer une utilisation optimale de l'espace et une planification adéquate des infrastructures.

REGLEMENT NUMÉRO 2023-R-301 PORTANT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

L'objet de ce règlement est d'encadrer la planification du dernier secteur à développer du périmètre d'urbanisation afin d'assurer une transition harmonieuse avec les rues existantes. Le règlement viendra enchâsser les objectifs et les critères d'aménagement à privilégier ainsi que les usages et la densité d'occupation visées. Le règlement vise une utilisation optimale de l'espace et une planification adéquate des infrastructures.

Ces règlements entrainent en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, soit le 20 octobre 2023 (les deux règlements).

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité ou sur le site internet.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu ce 26 octobre 2023



Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier